

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### 1 BUDGET PRIMITIF 2024 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - FONGIBILITE DES CREDITS - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ETAT DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté présente délibération.

#### Le Conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils figurent dans les documents annexes,  
Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOT, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.
- ✓ **APPROUVE** la situation des autorisations de programmes et crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe,  
Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOT, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.
- ✓ **APPROUVE** la fongibilité des crédits telle que présentée,  
Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOT, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.
- ✓ **APPROUVE** la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires,

Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOT, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.

A l'exception des élus concernés qui ne participent pas au vote de l'organisme subventionné dont ils sont membres :

- ✓ ORYON : L. BOUARD, A. AUBIN-SICARD, P. LEFEBVRE, B. QUENAULT, F. PÉPIN, F. RAYNAUD, JP. LELOUP, F. LEMAIRE
- ✓ SYDEV : A. AUBIN-SICARD, M. ABDALLAH
- ✓ EPCCCY : L. BOUARD, M. SCHNEL, J. BESSEAU, P. PORTÉ, M. CHANTECAILLE, F. PÉPIN, A. GASNET, A. ROHO
- ✓ SPL Destination LRSY : M. SCHNEL, P. PORTÉ, J. BESSEAU, F. PÉPIN
- ✓ Centre sports et loisirs : D. GUILLET, B. BICHON-BELLAMY, S. ALLAIN, M. RATIER
- ✓ Office des Sports Yonnais : D. GUILLET, B. BICHON-BELLAMY, S. ALLAIN, M. RATIER, C. BLANCHARD, R. BOSSIS
- ✓ La Roche Vendée Football : B. QUENAULT
- ✓ Handi Tennis Vendée : P. LEJEUNE
- ✓ Prymosta : L. GILLAIZEAU, F. BOUET, B. QUENAULT
- ✓ Patrimoine Yonnais : JP. LELOUP
- ✓ Banque alimentaire : JP. LELOUP
- ✓ Ligue contre le Cancer : B. BICHON-BELLAMY, M. ABDALLAH
- ✓ ADAMAD 85 : G. POIRIER-COUTANSAIS
- ✓ Planning familial 85 : M. CHANTECAILLE
- ✓ AREAMS : JP. LELOUP
- ✓ ATHLETIC CLUB LA ROCHE SUR YON : D. GUILLET

- ✓ **APPROUVE** la mise en place de provisions et leurs reprises pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges liées aux comptes épargnes temps,  
Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOU, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.

- ✓ **APPROUVE** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2024,  
Par 45 voix pour.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur Luc BOUARD, Maire ou Madame Sylvie DURAND, adjointe, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,  
Par 35 voix pour  
10 voix contre : Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Vincent LEPLEY, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Claire MAURIAT, Guy BATIOU, Romain BOSSIS, Nicolas HÉLARY.

## **2 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé des ajustements des prévisions budgétaires 2023 pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

**QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITÉ PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélaré, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.**

## **3 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNÉE 2024**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **4 ADMISSIONS EN NON VALEURS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les admissions en non valeurs et créances éteintes pour le budget principal.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **5 CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE - ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT N°3**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 à la convention cadre du dispositif Action Cœur de Ville permettant de valider le nouveau plan d'action 2023-2026 et le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **6 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2023**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des mises à disposition des agents de la Ville et d'approuver l'attribution de subventions à des associations.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Frédérique Pépin.

#### **7 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - DISTRIBUTEURS DE BOISSONS CHAUDES, FROIDES, DE BISCUITS ET DE CONFISERIES**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de la Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération pour la mise à disposition et l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes, froides, de biscuits et de confiseries. La Ville est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstentions**: Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

#### **8 ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS TÉLÉCOM D'E-COLLECTIVITÉS**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

La ville de La Roche-sur-Yon, adhérente au syndicat mixte e-Collectivités, pourrait bénéficier des conditions techniques et financières obtenues auprès des opérateurs de télécommunications pour la fourniture de services, en adhérant à la centrale d'achats télécom du syndicat.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la collectivité à cette centrale d'achats ainsi que les termes de la convention de services centrale d'achats télécom.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Nathalie Gosselin.

## **9 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, SERVICES ET FOURNITURES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS ET RECTIFICATIF**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Il est proposé au conseil d'approuver la signature des avenants suivants :

- Travaux de restauration de l'Eglise Saint Louis - Avenants aux lots n° 2, 3, 4, 5, et 7
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles

Le conseil est également appelé à prendre connaissance d'une rectification apportée à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts suite à une erreur matérielle dans la délibération présentée lors du dernier conseil.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **10 CESSION DE VÉHICULES ET ENGIN RÉFORMÉS SUR LA PLATE-FORME AGORASTORE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en vente sur Internet de véhicules et engins, pour lesquels le prix de vente est susceptible de dépasser 4 600 €.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11 CONVENTION FORFAIT POST STATIONNEMENT 2024-2026 AVEC L'ANTAI - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Pour permettre à la Ville de continuer à faire appel à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS), une nouvelle convention est nécessaire. L'actuelle convention arrive à échéance le 31 décembre 2023. La nouvelle convention couvrira la période 2024-2026.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU MANDATAIRE ÉLU REPRÉSENTANT LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SEIN D'ORYON**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport 2022 du mandataire élu représentant la Ville au sein d'ORYON.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

## **13 MODIFICATIONS DE DOMANIALITÉ - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLEMENT AU CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements de voiries ou d'espaces verts dans le domaine public et à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation.

A ce titre, la Ville souhaite classer des voiries et espaces verts au sein du lotissement Maison Neuve des Landes, boulevard du Maréchal Leclerc et déclasser un espace vert rue Raymond Bossis.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement de la procédure d'enquête publique.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **14 ZAC DE LA MARRONNIERE - CESSION FONCIERE AU PROFIT DE LA SEM ORYON DELIBERATION MODIFICATIVE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Par délibération du 22 juin dernier il a été approuvé la cession des parcelles cadastrées section YV numéros 3 et 4p ainsi que la parcelle section IN numéro 163 au profit de la SEM Oryon, d'une emprise foncière destinée à accueillir la construction du nouveau Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que le Centre Technique Départemental. Toutefois, les études de faisabilité ayant permis d'affiner l'emprise nécessaire à la réalisation de ces équipements publics, il convient de modifier la délibération approuvant la vente afin de réduire la surface cessible aux stricts besoins. Il a donc été convenu de céder les parcelles section YV numéros 3 et 54 soit environ 77 670 m<sup>2</sup> pour un prix de 566 991 € HT, soumis à la TVA en vigueur.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstentions:** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

## **15 ACQUISITION AUPRÈS DE MADAME ET MONSIEUR RABREAUD DE LA PARCELLE YC 125 SITUÉE ROUTE DES ESSARTS GOUIN POUR LA CRÉATION D'UNE BÂCHE INCENDIE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de la création d'un lotissement de 2 lots au lieu-dit Les Essarts Gouin et afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie, le SDIS a demandé la création d'une bâche à incendie. Afin de répondre à cette réglementation, la Ville de La Roche-sur-Yon va acquérir, auprès de Madame et Monsieur RABREAUD une emprise foncière non bâtie, cadastrée YC numéro 125 d'une superficie de 412 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition pour un prix de 123,60 € net vendeur.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **16 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AUPRÈS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE VENDÉE - 30 RUE GASTON RAMON**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

La Ville et la Chambre des Notaires sont copropriétaires de locaux tertiaires au sein d'un immeuble situé au 30 rue Gaston Ramon, d'une contenance de 3 418 m<sup>2</sup>. La Chambre des Notaires de Vendée, de par sa restructuration en Chambre Interdépartementale des Notaires d'ATLANTIQUE-POITOU, va quitter le site pour implanter son siège dans le département des Deux Sèvres. Elle souhaite céder son lot à la Ville. Cette maîtrise foncière permettrait l'obtention de la pleine propriété du site, situé aux portes du Pentagone pour réaliser une opération immobilière globale en lien avec l'évolution de la gare routière. Un accord a été trouvé, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat, au prix de 400 000 €, soumis à la TVA en vigueur.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstentions:** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

## **17 PRIR DE LA VIGNE AUX ROSES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE(ANRU)**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional (PRIR) de la Vigne aux Roses, l'opération de "Construction d'une Maison de Services Publics" conduite par la Ville de La Roche-sur-Yon a subi un certain nombre de modifications, nécessitant la formalisation d'un avenant à la Convention ANRU.

La présente délibération a pour objectif de présenter et d'entériner ces modifications en vue de formaliser cet avenant.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **18 DÉNOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS**

*Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau*

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et des espaces publics, réunie le 3 octobre 2023, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **19 DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - ANNÉE 2024**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, il est proposé au Conseil municipal de donner son avis une liste de 10 dimanches pour lesquels il serait dérogé au repos dominical en 2024.

Il s'agit des dimanches suivants :

- 1er dimanche des soldes d'hiver 2024 ;
- le dimanche de la braderie de printemps du Centre-Ville 2024 ;
- 1er dimanche des soldes d'été 2024 ;
- le dimanche de la braderie d'automne du Centre-Ville 2024 ;
- 24 novembre 2024 ;
- 1, 8, 15, 22, 29 décembre 2024.

### **QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITÉ PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.**

## **20 AIDES À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour notre centre-ville

En complément, afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 14 novembre 2023, a examiné 2 nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 2572 €. Il est proposé au Conseil l'approbation de ces 2 demandes de subvention.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : Madame Aurore Ravez.**

## **21 REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES ET RUE SALENGRO - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et de la rue Roger Salengro, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place des commissions de règlement amiable, chargées d'évaluer l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant remis par la commission de règlement amiable, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à 2 établissements ayant fait une demande d'indemnisation.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : Madame Aurore Ravez.**

## **22 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET FACE VENDÉE VISANT À LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION " AU COLLÈGE, ON S'ALLÈGE ! "**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Leloup*

La ville de La Roche-sur-Yon et Face Vendée s'unissent pour mettre en place des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire, cela, dans le cadre de l'action « Au collège, on s'allège ! ». Une convention précise les modalités du partenariat entre la Ville et l'association.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **23 CONVENTION RÉGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION, LA VILLE, LE CCAS ET LE CIAS**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

L'Agglomération, la Ville, le CCAS et le CIAS de La Roche-sur-Yon ont des compétences qui leur sont propres mais la gestion au quotidien des activités est faite en partenariat entre les quatre structures. La présente convention a pour objet la mise à disposition des services communs de l'Agglomération, de la Ville et du CCAS au profit du CIAS, nécessaires au fonctionnement des résidences pour personnes âgées et du service prévention et soutien à domicile.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **24 MISES À DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES EN PÉRIODES PRÉ-ÉLECTORALES ET ÉLECTORALES**

*Rapporteur : Madame Danielle Martin*

Par délibération en date du 31 janvier 2007, le conseil municipal, afin de garantir l'égalité d'accès des candidats aux salles de réunions des maisons de quartier, a décidé d'accorder la gratuité pour l'utilisation de salles dans le cadre des élections politiques aux conditions suivantes : une utilisation gratuite par candidat / liste (ou leur représentant) et par tour pour chacune des maisons de quartier. Il est proposé au Conseil de reprendre ce dispositif et de l'élargir à d'autres salles municipales.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **25 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2023-2026**

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui a pour objectif de fédérer les partenaires éducatifs locaux sur les questions liées à l'éducation, dans l'intérêt des enfants yonnais.

Renouvelé pour la période 2023-2026, il cible deux enjeux majeurs :

- 1) Favoriser le travail collaboratif entre les acteurs éducatifs du territoire yonnais,
- 2) Donner à chaque enfant les mêmes chances pour grandir et s'épanouir.

Il est construit sur un programme de 8 objectifs déclinés en 21 actions identifiées, avec un guidage assuré par une équipe de référents d'actions identifiés.

Les objectifs s'articulent autour du partage des pratiques et de formations entre professionnels institutionnels et/ ou associatifs, la recherche d'un environnement paisible et respectueux pour les enfants, l'accès à la connaissance, l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers et aussi la promotion du bien-être physique et mental des enfants.

Pour mettre en place ce PEDT, il est proposé au conseil municipal de donner mandat à M. le Maire de signer la convention de partenariat qui lie la Ville, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Préfecture. La date de la signature est à déterminer.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

## **26 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FRAM ET DU FRAR POUR LES ACQUISITIONS ET LES RESTAURATIONS DU MUSÉE - ANNEE 2023**

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

Suite à l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, le musée municipal a acquis plusieurs œuvres en relation avec les orientations de son projet scientifique et culturel. Conformément au projet scientifique et culturel du musée, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration des œuvres d'art.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **27 CONVENTIONS DE PARTENARIAT MA RÉGION VIRTUOSE 2024**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

La Folle Journée de Nantes en Région devient "Ma Région Virtuose". Cet événement est une manifestation culturelle portée par la Région Pays de la Loire et dont la direction artistique est assurée par René MARTIN, directeur du CREA (Centre de Réalisation et d'Etudes Artistiques).

Dans le prolongement de sa nouvelle politique culturelle qui cherche notamment à favoriser l'accès du public, le plus large possible, à toutes les formes d'expression artistiques. La Région a souhaité donner un nouvel élan à cette manifestation en la renommant et mettant plus l'accent sur les actions de proximité et le lien avec le public jeune.

À cette fin, la Région des Pays de la Loire prend à sa charge l'essentiel du financement (frais artistiques de production) au titre d'un marché public. Dans ce cadre, le CREA s'engage à produire 6 à 15 concerts et actions culturelles dans chaque ville, lycée ou site partenaire et à créer des moments de partage avec les amateurs et écoles de musique.

L'opération "Ma Région Virtuose 2024" se déroulera du 25 au 28 janvier à La Roche-sur-Yon avec 16 concerts et actions culturelles (au Manège, au CYEL et au Théâtre Municipal). Un de ces concerts sera décentralisé au Vendéspace le 27 janvier en partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

**Ne prend pas part au vote :** Monsieur Nicolas Héлары.

## **28 LA ROCHE-SUR-YON - ÉTAPE DU RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE - CONVENTION ENTRE PARIS 2024 ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

La Ville de La Roche-sur-Yon a été sélectionnée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) en tant que ville-étape de la flamme paralympique. Ainsi, La Ville de La Roche-sur-Yon accueillera le relais de la flamme paralympique le dimanche 25 août 2024. L'ensemble des engagements de la part du COJOP et de la collectivité-étape sont définis dans la convention « Relais de la flamme paralympique ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'accueil de la Flamme paralympique et d'autoriser la signature de la convention.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **29 CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ASSOCIATION BREAK DANCE YONNAISE POUR LA VENTE DE BILLETS POUR LE SPECTACLE "VIVANTES" DE LA COMPAGNIE S'POART**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la Ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie des deux représentations de la compagnie S'Poart qui se dérouleront à l'auditorium du Cyel les 19 et 20 janvier 2024.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



### **30 PROGRAMME PREVISIONNEL 2024 DE L'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique d'action internationale se traduisant par des projets de coopération avec ses villes partenaires étrangères et des actions de sensibilisation et d'animation en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmées tout au long de l'année. En cette année olympique et d'élections européennes des activités particulières seront proposées à l'ensemble des citoyens pour les sensibiliser à l'ouverture sur le monde et à la citoyenneté européenne et mondiale.

La Ville de La Roche-sur-Yon propose également un lieu ouvert au public dédié aux questions internationales labellisé par la Commission européenne centre d'information EUROPE DIRECT Vendée. L'ensemble de l'action internationale et européenne de la Ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2024 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

### **31 CONVENTION ANNUELLE AEIN / VILLE LA ROCHE-SUR-YON 2024**

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

Convention annuelle entre l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2024.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Conformément à l'article L.5211-39, il est fait présentation du rapport d'activité de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de La Roche-sur-Yon Agglomération.

### **DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**